

Groupement de Défense Sanitaire Apicole de Corse du Sud

Chemin de Pietra Rossa 20167 Plaine de Peri, Président Bastien Bizon Maroselli, bbmapiculteur@yahoo.fr, tél 06 64 21 25 92

Bulletin d'adhésion 2023

..... /2023

N° API	Nom & prénom:
Nombre de ruches:	Adresse:
Nombre de ruchettes:	Code Postal: Ville:
n° tél:	Email: @

1 Cotisation (Obligatoire)

1 Base forfaitaire = **10,00 €**
2 Proportionnelle : Nombre de ruches: . . . X 0,20 € = €

Cette cotisation est reversée à 90% à l'URGDSAC
qui vous contactera pour les traitements anti-varroas

TOTAL COTISATION 1 + 2 = €

2 Assurance GROUPAMA

Facultatif Choisir une ou l'autre des options 1 ou 2

Soit : 1 Responsabilité civile et défense **0,21 €** X Nbre de ruches = € TTC

Soit : 2 *Tous risques* = Option 1+Dommages et mortalité des abeilles

2,66 € X Nbre de ruches = € TTC

ATTENTION IMPORTANT l'assurance court de la date d'adhésion jusqu'au 31/12/2023

l'adhérent reconnaît avoir pris connaissance de la CONVENTION SPECIALE d'assurance ruches
consultable par téléchargement sur le site de l' URGDSAC
à http://www.gdsa-corse.fr/files/GDSA_2A/assurance-ruches-2015.pdf

3 Abonnement à la revue " La Santé de l'Abeille " publiée par la FNOSAD

Facultatif Tarif GDSA2A : **20 €** (au lieu de 26 € en individuel) € TTC

Prend effet à compter de la date du 1er règlement pour une durée de un an, ou reconductible à la suite pour la durée d'un an

Montant à régler (1 + 2 + 3)

= €

Fait à

le : / / 2023

Date et signature Obligatoire

Virement possible à GDSA2A FR76 1200 6000 1513 0208 0301 013 AGRIFRPP820

Dans l'objet du règlement mettre en premier votre nom

Règlement : par chèque libellé au nom du **GDSA2A** ou virement

à adresser au trésorier : Mr LAURENT Jacques Poghju Vicola 20163 TAVERA

Joignable par mail à gdsabeilles2a@gmail.com ou par tel au 06 03 49 10 15

Rappels

- La déclaration des ruches se fait annuellement du 01/09 au 31/12 sur le site <https://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/particulier/effectuer-une-declaration-55/article/declarer-des-ruches>
- L'adhésion donne un accès préférentiel aux formations sanitaires organisées par l'URGDSAC
- Pour tout problème sanitaire contactez l'URGDSAC (Union Régionale des Groupements de défense Sanitaire Apicole de Corse) Mail: urgdsacorse@gmail.com ou Tel: 06 18 89 80 32

Les produits de traitement ne pourront être délivrés par l'URGDSAC qu'aux adhérents du GDSA2A ayant accepté l'engagement au PSE (Programme Sanitaire d'Élevage) à jour de leur déclaration de ruches 2021 et participant à la collecte des lanières usagées pour élimination par Toxi-corse.